

RUBUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTER DE L'HYDRAULIQUE
Direction de l'Hydraulique De la Wilaya De Béni Abbes
MISE EN DEMEURE N° 01

Vu le décret présidentielle n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marché publique et la loi N°23-12 du 05 aout 2023

Vu le marché approuvé par la commissions du marché publique de wilaya sous le N° 71/2025 en date du 12/10/2025 en visé par le contrôle budgétaire sou le N° 258 en date 28/10/2025, portant la réalisation d'une **projet Réalisation d'un collecteur principale d'assainissement** de la commune béni abbés conclu avec AOUDE MOHAMED Local N03 troisième extinction route tousnina étage RDC souguere TIARET

Vu L'ODS d'engager des travaux notifié le : 09/11/2025

Vu le délai contractuelle de (05) Cinq mois .

Vue à l'absence de démarrage des travaux

A cet effet, l'entreprise EURL«SYDRO FORR» est mis en demeure pour prendre tout les mesures nécessaires pour remédier à cette instruction :

Le renforcement du chantier en moyens humains et matériel suivant le dossier de soumissions pour accélérer et achever les travaux dans les délais contractuels
Moyens Humains : Ingénieure hydraulique, Technicien en Topographie, Technicien en hydraulique ou métreur 10 ouvriers.

Le délai d'exécution de l'Object de la présence mise en demeure est fixé à 72 heures..

Faite par l'entreprise de s'exécuter dans le délai arrêté ci dessus à compter de la première parution de la présence mise en demeure sur l'une des quotidiens nationaux, la direction de l'hydraulique de la wilaya de béni Abbès se réserve le droit de lui appliqué les sanctions et mesures prévues par la réglementaires en vigueur et notamment les dispositions du décret présidentielle n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marché publique

-La présence mise en demeure est publiée dans le bulletin des marchés de

l'opérateur publique (BOMOP) et dans deux quotidiens nationaux, deux journaux électronique diffères au niveau national et notifiée a l'entreprise.

- Le délai d'exécution de l'Object de la présence mise en demeure commence à courir de sa première publication dans la presse ou le BOMOP.